

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1925)
Heft: 203

Artikel: Conférence sur l'initiative Rothenberger
Autor: Musy, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-689233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FINANCIAL AND COMMERCIAL NEWS FROM SWITZERLAND.

The past year was a favourable one for the Swiss Federal Railways, and the Monthly Bulletin just issued by the Swiss Bank Corporation, which deals with the accounts of the Railways for 1924, points out that traffics increased, the ratio of revenue to expenditure improved, and the net surplus on the year was the highest ever realised since the railways were taken over by the State. The number of passengers carried reached 96 millions, which is nearly 10 millions more than the previous year, and 5 millions above the figure for 1913. The quantities of goods carried in 1924 reached a record of 16,599,000 tons, as compared with 14,614,000 tons in 1913. While the average price per ton carried in the latter year worked out at 8.15 francs, in 1924 it was 14.98 francs—an increase of more than 83 per cent. This represents a very heavy burden on Swiss trade and industry, the more so as even before the war the tariffs were very much higher than in the countries surrounding Switzerland.

From 1920 to 1923 working expenditure fell off by about 100 million francs, but for 1924 there was an advance of 11½ million francs, which may, however, be considered normal in view of the increase of the locomotive-kilometres run from 35 millions in 1923 to more than 39 millions in 1924.

In view of the efforts which are everywhere being made to electrify railway lines, the results hitherto achieved in Switzerland assume special interest. The average cost of electricity per locomotive-kilometre worked out at 1.14 francs in 1924, as compared with 1.28 francs in 1923, while the price of coal was only 86½ centimes per kilometre in 1924, against 97 centimes in the previous year. At first sight it might appear that electric traction is more expensive than coal, but the Federal Railways point out that the principal line worked by electricity is over the St. Gothard, where steam traffic was always more expensive than the average, owing to the very steep gradients. Electric locomotives are further pulling heavier and longer trains, and reckoned upon a basis of cost per thousand tons moved, the expense for coal per kilometre in 1924 was 4.20 francs, as compared with 3.87 francs for electric power. It should be added that electricity permits of greater speed, which is an important factor from the point of view of international transit traffic, and that the expense of maintaining tunnels is less, while the price of current will be gradually reduced as the more general electrification of the lines makes it possible to make better use of the power generated by all the various stations.

The ratio of revenue to expenditure, which is always a valuable index to a railway's prosperity, had in 1924 fallen to 67½%, which compares with a high record of 95.12% reached directly after the war, when traffic was most disorganised and expenses were at their highest.

Although the results for 1924 were satisfactory, the position still requires very careful handling, as is proved by the falling off in profit shown in the first quarter of the present year. This falling off is certainly due only to a temporary slackening of the transit traffic, and the summer months should bring a recovery, but the Railways in their report appeal to the public to co-operate with them in their work of consolidating the financial situation. The writer of the Swiss Bank's Bulletin expresses the opinion that the public has fully grasped the situation and is willing to co-operate with the Board of the Railways in every way, but that the authorities should, on their part, endeavour to understand the urgent necessity for Swiss industry of a reduction of the present goods tariffs, the maintenance of which threatens to create an impossible position for Swiss merchants and manufacturers.

STOCK EXCHANGE PRICES.

BONDS.		May 12	May 19
Swiss Confederation 3% 1903	...	76.75%	76.67%
Swiss Confederation 5% 1923	...	99.75%	99.12%
Federal Railways A—K 3½%	...	80.05%	79.75%
Canton Basle-Stadt 5½% 1921	...	101.25%	101.12%
Canton Fribourg 3% 1892	...	72.00%	72.75%
SHARES.		Nov. Pts.	May 12 May 19
Swiss Bank Corporation	...	500	651 656
Credit Suisse	...	500	705 705
Union de Banques Suisses	...	500	558 560
Fabrique Chimique cr-dev. Sandoz	1000	3527	3475
Société pour l'Industrie Chimique	1000	1847	1875
C. F. Bally S.A.	...	1000	1202 1220
Fabrique de Machines Oerlikon	500	661	680
Entreprises Suizer	...	1000	768 815
S.A. Brown Boveri (new)	...	350	343 354
Nestlé & Anglo-Swiss Cond. Milk Co.	200	220	220
Choc. Suisses Peter-Cailler-Kohler	100	202	200
Comp. de Navig'n sur le Lac Léman	500	555	565

CONFERENCE SUR L'INITIATIVE ROTHENBERGER

donnée aux Journalistes le 7 mai 1925 à Berne par M. Müsy, président de la Confédération, Chef du Département des finances.

En 1919 déjà, malgré les embarras financiers d'une situation très difficile, le Conseil fédéral et les Chambres ont abordé courageusement le grave problème des assurances sociales. Une étude ap-

profondie, poursuivie sans relâche depuis cinq ans, a démontré qu'on avait sous-estimé à cette époque-là les difficultés techniques et financières de leur réalisation.

Nous savons aujourd'hui que l'assurance vieillesse et survivants, procurant aux vieillards dès l'âge de 65 ans une rente annuelle de fr. 400, aux veuves et aux orphelins une modeste pension, exige un versement annuel global de 110 millions. L'avenir prouvera sans doute que cette somme, qui paraît cependant énorme, est un minimum et qu'elle suffira à peine à couvrir les risques extraordinaires, tels que ceux qui résulteraient d'une épidémie. Les moyens financiers indispensables à l'institution de l'assurance invalidité ne sont pas compris dans ce chiffre.

La réalisation de l'assurance exige donc un très grand effort fiscal et financier. L'œuvre que pendant n'est point au-dessus de nos forces, à condition qu'elle soit assise sur des bases à la fois modestes et solides. L'importance de ce grand acte de solidarité et les bienfaits qu'il procurera à tous ceux qu'il soutiendra valent bien le grand effort qu'il impose. Le projet du Conseil fédéral, qui a déjà l'approbation des deux Chambres sur tous les points principaux, pose en principe que l'œuvre à laquelle il faut conserver le caractère essentiel de l'assurance sera alimentée tout d'abord par la prime individuelle des assurés, qu'on évalue à une trentaine de francs. Les contributions financières de la Confédération et des cantons ne s'élèveront pas, au total, à plus de la moitié du montant nécessaire à l'assurance. Cet apport annuel a été compté par les experts à une quarantaine de millions.

Si l'on considère d'une part la situation budgétaire de la Confédération, qui accuse un déficit d'environ 20 millions, l'état difficile des finances de la plupart des Cantons, si l'on songe d'autre part qu'outre l'assurance, il est d'autres œuvres sociales, en particulier la lutte contre la tuberculose, qui méritent toute notre sollicitude, on se rend immédiatement compte que la réalisation des assurances ramenée à un cadre initial modeste, demande tout de même la création de recettes nouvelles très considérables. Dans ces conditions, la plus élémentaire prudence exigerait, pour des motifs financiers essentiels, que l'assurance invalidité fût renvoyée à plus tard. Le Conseil National en a décidé ainsi en le faisant passer au second plan.

Afin de hâter le plus possible la réalisation des assurances, le projet ne se contente pas d'en poser le principe, il prévoit la création des moyens financiers nécessaires à en assurer l'organisation.

Or, avant même que les conclusions de l'étude pourtant extrêmement hâtive du Conseil fédéral ne fussent transmises à l'Assemblée fédérale, on se trouva brusquement en présence d'une initiative qui a l'ambitieuse prétention de résoudre simultanément et en un tour de main tout le gros problème de l'assurance vieillesse et toutes les graves difficultés de l'assurance invalidité. En 1919 déjà, M. Rothenberger avait suggéré aux Chambres une solution financière qui fut jugée inacceptable. Il voulait constituer en faveur des assurances un premier capital par la création d'un fonds auquel il attribuerait un premier versement de 250 millions à prélever sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Écartée par les Chambres, cette proposition fut l'objet d'une initiative populaire qui aboutit et réunit 79,000 signatures. Le 24 mai prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer définitivement sur cette initiative dont la teneur est la suivante:

"La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'invalidité, l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance des survivants.

Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général, ou pour certaines catégories déterminées de citoyens.

Ces assurances seront appliquées avec le concours des cantons, auquel peut s'ajouter celui des caisses d'assurance publiques et privées.

En vue de l'accomplissement de cette tâche, la Confédération crée un fonds. Il sera attribué à ce fonds, comme premier versement, un montant de deux cent cinquante millions de francs, qui sera prélevé sur le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre dès que le présent article constitutionnel aura été adopté. La lettre A, chiffre 2, de l'arrêté fédéral du 14 février 1919 est modifiée dans ce sens."

L'initiative Rothenberger est une dangereuse illusion. Elle conclut, en effet, à l'introduction simultanée des trois assurances, invalidité, vieillesse et survivants qu'elle met sur le même pied. Elle ne prévoit pas à la charge de l'assuré l'obligation du service de la prime; elle impose à la Caisse fédérale une première contribution de 250 millions à prélever sur le produit d'une recette depuis longtemps absorbée par les dépenses extraordinaires de l'après-guerre.

En 1920, au moment où l'initiative fut déposée, le compte administratif bouclait par un déficit de 100 millions, les dépenses extraordinaires non portées dans le compte annuel atteignaient pour cette seule année 223 millions. Au lieu de se préoccuper d'une situation financière qui s'aggrave de jour en jour et menace de dégénérer en danger public, au lieu de s'intéresser au redressement d'un budget déséquilibré, les promoteurs de l'initiative propo-

sent la création d'une œuvre, certes grandiose, mais dont le coût n'a pas été évalué, même approximativement. Et pour en précipiter la réalisation, ils exigent qu'on prélève 250 millions dans une caisse qui n'arrive plus à faire face aux dépenses journalières. Il est temps de renoncer au dangereux mirage des illusions volontaires et de sortir enfin de la brume des utopies pour descendre sur le terre-plein des réalités.

1. Contrairement au projet plus modeste élaboré par les Chambres, l'initiative prétend réaliser simultanément les trois assurances. Or, nous savons que la contribution annuelle de la Confédération à l'assurance vieillesse et survivants seulement doit atteindre au moins 30 millions. Pour réaliser ces trois assurances, l'initiative propose comme unique moyen financier un premier versement de 250 millions au fonds destiné à en couvrir les frais. D'une part, ambition démesurée allant plus loin que le projet du Conseil fédéral, et, d'autre part, moyens matériels d'une décevante insuffisance, puisque très inférieurs à ceux jugés indispensables par les Chambres pour couvrir les exigences d'un projet réduit. C'est donc à tort que l'initiative laisse croire que par un moyen simpliste on pourra faire d'un trait une sérieuse étape sur la voie de la réalisation.

2. Si l'initiative ne fait pas mention de la contribution des assurés, elle ne limite pas non plus la participation de l'Etat. Il importe, tant pour des considérations d'ordre moral que pour des motifs de nature financière, d'affirmer avec énergie que les assurances ne sont possibles que si les assurés y apportent une précieuse collaboration. Ensuite il faut être loyal et dire que nécessairement les pensions resteront modestes. Elles n'auront jamais qu'un caractère complémentaire. Elles ne seront point suffisantes pour permettre aux bénéficiaires d'en vivre. La Suisse, pas plus que les autres Etats, n'est en mesure de résoudre le problème sur la base d'une plus vaste échelle. Cela ne serait du reste pas même désirable, puisque au lieu de décharger le citoyen du souci de son avenir, il faut au contraire aviver en lui le sens de la responsabilité personnelle, afin qu'il se persuade toujours mieux qu'il ne saurait demander à l'Etat l'aïsaance qui ne peut résulter que de son propre effort.

3. Il importe enfin de préciser la participation de l'Etat. Le projet des Chambres prévoit que la contribution financière de la Confédération et des cantons ne s'élèvera pas à plus de la moitié du montant total nécessaire à l'assurance. Ce cran d'arrêt est une nécessité. L'initiative ne contient aucune garantie dans cette direction. Un verrou de sûreté est indispensable contre la surenchère sociale ayant comme corollaire des dépenses publiques grandissant au fur et à mesure que diminuait le sens de l'épargne.

Pour financer les assurances, on propose de prélever 250 millions sur le produit de l'impôt frappant les bénéfices de guerre. Cette proposition ne résiste pas un instant à un examen sérieux. Les signataires de l'initiative ont oublié que tout le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre, comme la totalité du produit de l'impôt de guerre, ont été absorbés jusqu'au dernier sou par les besoins courants de la Trésorerie qui furent énormes, non seulement dans la période de guerre, mais encore et surtout pendant toute la période de l'après-guerre. Malgré l'appoint exceptionnel de l'impôt de guerre, la dette de la Confédération n'a cessé d'augmenter. Depuis 1916, chaque année, les dépenses extraordinaires dépassent de beaucoup le produit des recettes extraordinaires (impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre). Chaque exercice ajoute un énorme déficit extraordinaire au déficit du compte ordinaire en persistante augmentation. De 1916 à 1924, les dépenses extraordinaires de mobilisation, lutte contre le chômage, etc. ont absorbé plus de deux milliards. Les recettes extraordinaires, impôt de guerre et impôt sur les bénéfices de guerre ne nous ont apporté, en revanche, qu'un milliard. Ainsi, malgré le gros sacrifice fiscal que signifient l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre, ces contributions extraordinaires n'ont point permis l'amortissement de la dette publique qu'on avait invoqué comme justification des impôts de guerre. Notre dette, qui était de 596 millions en 1917, atteignait 1 milliard 390 millions en 1921, époque qui marqua la fin de la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre. A clôture 1924, elle dépasse 1 milliard 550 millions. Les impôts extraordinaires n'ont donc pas réussi à réduire la dette fédérale. Ils n'ont servi qu'à en ralentir l'augmentation.

Les 250 millions que réclame l'initiative au profit de l'assurance n'existe donc plus. Pour les verser effectivement, il faudrait les créer au moyen de l'emprunt. S' imagine-t-on l'accueil que ferait le marché à un emprunt de 250 millions contracté, non pour rembourser d'anciennes dettes, mais pour couvrir une nouvelle dépense improductive? Sait-on ce que signifierait pour notre crédit une formidable augmentation de notre passif passant brusquement de 1 milliard 550 millions à 1 milliard 800 millions?

Les emprunts contractés pour couvrir les dépenses improductives et les immobilisations productives atteignent aujourd'hui 2 milliards et demi. Si nous y ajoutons les 2 milliards placés au profit des chemins de fer, nous sommes en présence d'une

dette globale dépassant 4 milliards et demi. Afin d'avoir un tableau complet des emprunts publics suisses, il faut y ajouter 3 milliards 250 millions pour les emprunts cantonaux et communaux. A l'avenir, chaque année et souvent plusieurs fois l'an, de gros emprunts viendront régulièrement à échéance. La Confédération devra donc chaque année procéder à d'importantes conversions.

On conçoit combien, dans ces conditions, il serait imprudent de nuire au crédit de la Confédération. Notre pays a besoin de conserver intact un crédit de premier ordre, afin de pouvoir poursuivre avec succès une avantageuse politique de conversion. Ce serait une grave imprudence que d'aggraver encore l'état de nos finances. L'intérêt supérieur du pays, l'avantage de tous, mais spécialement de ceux qui demandent beaucoup à l'Etat dans le domaine de la politique sociale, exigent au contraire que la situation financière et le crédit de l'Etat s'améliorent. Pas de politique sociale progressiste et durable sur la base vacillante d'une situation financière déséquilibrée. Notre devoir le plus pressant, celui qui s'impose avec la plus impérieuse nécessité, c'est la réduction, c'est-à-dire l'amortissement progressif de notre dette.

Dans son message du 27 février 1925, le Conseil fédéral insiste sur l'urgence de la réduction de nos emprunts en attirant l'attention sur le fait que l'amortissement constitue non seulement une nécessité d'ordre financier et économique, mais surtout une nécessité d'ordre politique. Le service de la dette absorbe aujourd'hui le tiers de nos recettes, c'est-à-dire une somme à peu près égale à la totalité de notre budget d'avant-guerre. Il paraît superflu d'insister longuement sur la nécessité d'alléger ce lourd fardeau. Il faut le diminuer le plus tôt possible, afin de pouvoir trouver plus aisément les ressources indispensables aux besoins extraordinaires que peuvent imposer les imprévus d'une crise. Si nous étions surpris de nouvelles difficultés avant d'avoir réussi à réduire notre dette, notre situation budgétaire deviendrait rapidement très grave. Le service de notre dette nous serait bientôt une charge intolérable. Notre situation financière pourrait devenir un danger public qui compromettrait notre sécurité. Il s'impose, par conséquent, de réduire progressivement les charges permanentes, héritage de la dernière guerre. Le souci de notre crédit et l'avenir de notre pays nous en font un impératif devoir. Au lieu de nuire à notre crédit par l'acceptation d'une initiative imprudente, il faut avoir le courage de consolider ce crédit par l'amortissement. Le crédit est pour l'Etat un actif dont l'importance est capitale. Il faut savoir le conserver même au prix des plus pénibles efforts et des sacrifices qu'impose une politique financière prudente, courageuse et persévérante.

En 1920, le compte administratif de la Confédération bouclait par un déficit de 100 millions. Le compte extraordinaire laissait un excédent de dépenses dépassant 100 millions. C'est dire que l'année 1920 ajouta à elle seule 200 millions à la dette fédérale qui atteint déjà la somme de Fr. 1,173,830,561 au 1er janvier 1921.

Aujourd'hui, la situation budgétaire s'est améliorée. Les dépenses extraordinaires auront en 1926 à peu près disparu. Mais notre passif dépasse 1 milliard et demi. Par contre, le service des emprunts contractés pour couvrir des dépenses imprévues s'est aggravé. Il coûte chaque année 95 millions. Notre dette atteint aujourd'hui Fr. 1,550,000,000. En tenant compte de l'exiguité de notre pays, la dette fédérale doit être considérée comme un poids mort très lourd. La situation reste grave. Comment, dans ces conditions, voter un crédit en blanc de 250 millions au profit des assurances?

L'initiative doit être repoussée, parce qu'elle nuirait gravement à notre crédit, parce qu'elle aggraverait une situation financière déjà très difficile, sans apporter aux assurances l'appoint matériel dont elles ont besoin. L'intérêt du fonds qu'elle projette ne représenterait guère que le tiers de la subvention fédérale annuelle indispensable aux assurances. Le bénéfice qu'elle promet n'est, dès lors, nullement en rapport avec le dommage financier qui fatalement en résulterait.

MILITARY SERVICE AND SWISS RESIDING ABROAD.

The following rejoinder to an article which appeared originally in the *Journal de Genève* will be of interest to Swiss residing abroad. It is written by Dr. Zellweger, of the Secrétariat des Suisses à l'étranger, and draws attention to the surprise in store for any Swiss of military age who happens to visit our country for a short holiday:—

"Votre correspondant H. M.-R. rapportant sur la Journée des Suisses à l'étranger dit que j'ai 'mis en garde les Suisses à l'étranger contre le danger qu'ils courent à rentrer en Suisse s'ils sont en congé militaire; ils risquent deux mois de prison, si leur unité fait du service à ce moment-là!'"

"Abrégeant de cette façon mes explications, votre correspondant à quelque peu défigurée ma pensée. Voilà de quoi il s'agit: Le passage de la frontière rend caduc tout congé militaire accordé jusqu'à n'importe quelle date. Un Suisse qui re-

vient au pays, ne fût-ce que pour quelques semaines, ne se trouve donc pas au bénéfice d'un congé militaire qui, si le dit Suisse était encore à l'étranger, produirait tous ses effets. Par conséquent, ce Suisse doit se présenter par exemple au cours de répétition de son unité. S'il manque à cette obligation, inconnue à beaucoup de nos compatriotes à l'étranger, il est poursuivi devant les tribunaux militaires en vertu de l'article 97 du code pénal militaire qui dit: 'Sera puni comme déserteur celui qui astreint au service militaire n'obéit pas à l'ordre qui lui est donné, conformément aux dispositions en vigueur, de se rendre au service... Dans un service d'instruction ce délit sera puni comme violation des devoirs du service (art. 70) ou comme faute de discipline.'

"La peine prévue dans l'article 70 est dans les cas graves l'emprisonnement jusqu'à six mois. J'ai parlé de deux mois de prison parce que dans un procès devant le tribunal de la Ve division, où j'ai défendu un de nos jeunes compatriotes de l'étranger, l'auditeur avait conclu à cette peine. Fort heureusement le prévenu a été acquitté parce que l'absence de dol a été prouvée de façon éclatante. Mais, dès que le tribunal soupçonne le dol, il condamne, contrairement, à l'adage *in dubio pro reo*.

"Pour éviter aux Suisses de l'étranger de pareilles mésaventures, le secrétariat de Fribourg a adressé une requête au Département militaire tendant à ce que les consuls mettent dans les livrets de service des Suisses, quittant leurs districts consulaires, une fiche, les avertissant de l'état de chose sus-expliqué."

SWISS MERCANTILE SOCIETY.

The last Monthly Meeting of the S.M.S., preceded by a "Souper Chouroute," was held on the 13th inst. at the Union Helvetia, 1, Gerrard Place, W.1.

The President, Mr. A. C. Stahelin, in opening the meeting, called upon the Hon. Secretary to read the minutes of the last Monthly Meeting, which were read and confirmed. There were five applications for membership, but also 10 resignations, accepted with regret.

The Hon. Treasurer then reported on the question of outstanding contributions, and the meeting was pleased to learn of the efforts made with a view to getting the amount under this heading reduced as much as possible, and also that the joint action of the Acting Secretary and Hon. Treasurer had met with some success. However, there are still a good number of members who do not trouble to fulfil their obligations, and the Committee, therefore, decided to strike them off the members' list and to publish their names in the *Zentralblatt*. A proposal of the President to this effect was accepted.

Correspondence received included a letter from Zurich regarding the *Zentralblatt*. The Chef de Cours reported on the very satisfactory state of our Evening Classes, and it is hoped that a good many members will take advantage of the facilities offered.

The meeting voted a credit of 5 guineas in favour of the Swiss Sports on the 23rd inst. at Herne Hill, and an appeal was made by Mr. DeBrunner, who expressed the hope of seeing a good many members on that occasion. This appeal was endorsed by Mr. Senn, who, as Treasurer of the Swiss Sports, at the same time expressed his thanks for the contribution.

A letter was further received from Mr. Carlo Chappuis regarding the "Fête Suisse" on Thursday, 25th June, and the President appealed to the members to make it a point to be present at this patriotic gathering. Following the proposal of Mr. Stahelin, the Debating Society, after this week's meeting, will adjourn until September.

The next Monthly Meeting will take place on June 10th.

The question of assistance to the St. Gall section was again raised by Mr. Bruderer, and referred to the Committee for consideration and report at the next Monthly Meeting.

It was announced that the Hon. Secretary, Mr. Semadeni, will represent the S.M.S. on the Council of the N.S.H. G.

SUBSCRIPTIONS RECEIVED.

(The figure in parentheses denotes the number of the issue on which the subscription expires.)

M. Ryser (240), O. Uhlmann (216), T. Spahn (243), A. Demaria (244), G. Gerber (244), R. de Watteville (244), W. Zuber (205), E. P. Dick (245), O. H. Honer (245), Max Konanz (per O. H. Honer) (245), J. L. Hardy (245), Nestlé & Anglo-Swiss Cond. Milk Co. (245), Chas. Nicolet (245), Theo. Schurch (219), Arthur Volkart (219), J. Webber (245), A. Dellenbach (246), F. Rohner (205), E. R. Hartmann (221), F. Isler (247), M. Newman (247), Chas. E. Wietlisbach (208), Aug. Bindschedler (248), E. Engler (209), Aug. Favre (248), Victor Kolb (222), Alb. Staehli (248), E. A. Scheidegger (222), W. Bachmann (223), E. Fankhauser (249), M. W. Gut (249), H. Hoesli (250), F. H. Muhlemann (250), Miss Ethel A. Bosshardt (251), V. Cima (253), E. Schumacher (251), Miss E. Braegger (252), Arthur A. Despond (252), M. E. Du Bois (252), J. Geilinger (226), H. Jenne (252), H. Joss (252), G. A. Ochs (252), J. H. Speich (252), E. Staub (213), Swiss House (226), Jacques Weber (252), Walter Wetter (252), O. Schumacher (214), G. D. Cima (249), F. E. Brunner (250), E. Nussle (227), Mrs. L. Seiffert (per H. Jenne) (252), Mlle. Elise Fischer (per G. Jenne) (252).

SWISS BANK CORPORATION,

99, GRESHAM STREET, E.C.2.

and 11c, REGENT STREET, S.W. 1.

By arrangement with the Swiss Postal Authorities, TRAVELLERS' CHEQUES, which can be cashed at any Post Office in Switzerland, are obtainable at the Offices of the Bank.

The WEST END BRANCH open Savings Bank Accounts on which interest will be credited at 3½ per cent. until further notice.

"Schweizerbund" Swiss Club

74, Charlotte Street, Fitzroy Square, W.1.

SWISS SPORTS

MAY 23rd, 1925.

Special Sports Evening

DANCING till 12. DINNER from 8 p.m.

Private Buses will start from the Club at 1 p.m.
Return Fare 2/6. Please book seats early. THE COMMITTEE.

Drink delicious "Ovaltine" at every meal—for Health!

Telephone: Museum 2982. Telegrams: Foyssuisse, London.

Foyer Suisse 12 to 14, Upper Bedford Place W.C. 1.

(Nearest Tube Station: Russell Square.)

Moderate Prices. 55 Beds. Central Heating.

Public Restaurant. — Swiss Cuisine.

Private Parties, Dinners, etc., specially catered for.
Terms on application.

WILLY MEYER, Manager.

Divine Services.

EGLISE SUISSE (1762), 79, Endell St., W.C.2
(Langue française.)

Dimanche, 24 Mai, 11h.—Confirmation. M. R. Hoffmann-de Visme.

6.30.—Pasteur Th. Vernier.

7.30.—Répétition du Choeur.

Dimanche, 31 Mai.—Pentecôte. (Services de Ste. Cène.)

Lundi, 1er Juin.—Promenade à Ashted (billet 1/9)

Rendez-vous: Waterloo Station 10 a.m., quai 2.

Invitation chaleureuse à chacun.

Pour tous renseignements concernant actes pastoraux, etc., prière de s'adresser à M. R. Hoffmann-de Visme, 102, Hornsey Lane, N.6. (Téléphone: Mountview 1798.)
Heure de réception à l'Eglise: Mercredi 10.30 à 12h.

SCHWEIZERKIRCHE

(Deutschschweizerische Gemeinde)

St. Anne's Church, 9, Gresham Street, E.C.2.

Sonntag, 24. Mai, 11 Uhr vorm.—Gottesdienst.

Sprechstunden: Dienstag, 12—1 Uhr, 9, Gresham Street, E.C.2 (St. Anne's Church);

Mittwoch, 12—2 Uhr, 12, Upper Bedford Place, W.C.1.

Pfr. C. Th. Hahn.

FORTHCOMING EVENTS.

Saturday, May 23rd, at 2.30 p.m.—SWISS SPORTS at Herne Hill Athletic Grounds.

Tuesday, June 9th, at 7 p.m.—CITY SWISS CLUB: Monthly Meeting, preceded by a Supper, at the Brent Bridge Hotel, Hendon.

Thursday, June 25th, from 6 to 10.30 p.m.—"FETE SUISSE" at Caxton Hall.

SWISS GYMNASIUM SOCIETY.—Exercise Evenings: Wednesdays at 74, Charlotte Street, W.1.

Fridays at 1, Gerrard Place, W.1.

Printed and Published for the Proprietor, P. F. BOHRINGER, by THE FREDERICK PRINTING CO. LTD., at 21, GARRICK HILL, LONDON, E.C.